

Prestation de serment de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héréditaire en tant que Lieutenant-Représentant du Grand-Duc conformément à l'article 58 de la Constitution du Grand-Duché de Luxembourg

Discours du Président de la Chambre des Députés

8 octobre 2024 - Seul le discours prononcé fait foi

Monseigneur,

Aujourd'hui est un jour qui marque un moment charnière dans l'histoire du Luxembourg.

C'est un jour important, non seulement pour Vous personnellement, mais aussi pour le peuple luxembourgeois et tous ses résidents.

Vingt-six ans après Votre père, c'est à Votre tour d'assumer le rôle de *lieutenant-représentant*.

Avec la décision du Grand-Duc de nommer un représentant à ses côtés, la tradition d'assurer une transition en douceur du pouvoir souverain, d'un règne à l'autre, se poursuit.

Il s'agit d'une tradition peu répandue, inscrite dans notre Constitution en 1841, à une époque où la fonction de lieutenant-représentant avait été initialement établie pour aider le Grand-Duc - également roi des Pays-Bas – et garantissant à ce que le Luxembourg ait un représentant.

Depuis 1850, nous avons connu cinq lieutenances. Lors de la révision de la Constitution en 2023, la Chambre a estimé qu'il était essentiel de l'introduire par l'article 58, afin de garantir la pérennité de cette tradition.

Cependant, la journée d'aujourd'hui est sans précédent. Pour la première fois, le Grand-Duc héritier prête serment devant l'ensemble de la Chambre des Députés en séance publique.

C'est ce qu'a souhaité le Parlement, car ce moment revêt d'une profonde signification symbolique et démocratique. Votre futur rôle recevra ainsi la légitimité qu'il mérite.

Bien que le Grand-Duc Henri reste le chef de l'État, Vous, en tant que son lieutenant-représentant, pouvez le représenter dans tous les aspects de ses importantes responsabilités, comme nous venons de l'entendre de la part du Premier ministre.

Aujourd'hui marque la confluence de la tradition et du renouveau. C'est un jour historique pour notre pays, pour la famille grand-ducale et pour la Chambre des députés – notre Parlement.

Monseigneur,

Il s'agit avant tout d'un jour important pour Vous personnellement, pour lequel Vous Vous êtes préparé toute Votre vie.

En 2000, Vous êtes devenu Grand-Duc héritier et, au cours des 24 dernières années, Vous avez exercé de nombreuses activités dans le pays, ainsi que dans le cadre de missions économiques et financières à l'étranger.

Depuis 2005, Vous siégez au Conseil d'État, ce qui Vous a permis d'acquérir une connaissance approfondie du fonctionnement de nos institutions et du processus législatif.

Nous avons été témoins du dévouement, de l'expertise et - si je puis dire - de l'enthousiasme avec lesquels Vous Vous êtes non seulement préparé à Vos futures responsabilités, mais avez également cherché à servir le Luxembourg et son peuple.

Désormais, Monseigneur, la prochaine étape Vous attend.

Vous êtes prêt à assumer les responsabilités qui Vous ont été confiées par le Grand-Duc, notre Chef d'État, et par Votre père.

Vous êtes prêt et Vous Vous réjouissez de pouvoir relever les défis qui Vous attendent.

Vous connaissez le lien profond qui unit le Luxembourg à la famille grand-ducale.

Vous connaissez le lien particulier qui unit notre pays à la Grande-Duchesse Charlotte, ainsi qu'au Grand-Duc Jean, dont l'héritage perdure non seulement à travers l'histoire, mais aussi à travers leurs personnages remarquables.

Vous connaissez l'importance de la présence et du dévouement de Vos parents auprès du peuple luxembourgeois et des résidents de ce pays qui ont une grande signification bien au-delà des frontières.

Sachez également que nous avons la plus grande confiance en Vous et en Son Altesse Royale, la Grande-Duchesse héritière. Nous sommes convaincus que Vous représenterez notre pays avec dignité et dévouement.

Nous sommes aussi convaincus que Vous, Monseigneur, apporterez un soutien inestimable à Votre père dans l'accomplissement de ses importantes fonctions.

Monseigneur, je Vous invite maintenant à Vous approcher du micro et à prêter serment devant la Chambre des Députés, conformément à l'article 58 de notre Constitution.

Prestation de serment

Je vais à présent Vous lire le texte du serment. Veuillez lever la main droite et répéter après moi :

" Je jure d'observer la Constitution et les lois
et de remplir fidèlement mes attributions constitutionnelles. "

Je prends acte de Votre prestation de serment.

[Applaudissements]

Au nom de la Chambre des Députés, je Vous adresse mes plus sincères félicitations. Nous Vous adressons nos vœux les plus chaleureux de réussite dans Vos nouvelles fonctions de lieutenant-représentant.

Ce serait un honneur, Monseigneur, si Vous pouviez maintenant Vous adresser à la Chambre des Députés.